



Arrêté N° 00357-2023 du 23 octobre 2023

PORTANT PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF DELIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

DEMANDE DEPOSEE LE :	26/09/2023	N° PC 974 406 22 A0099 M01	
DEMANDE AFFICHEE LE :	29/09/2023		
DEMANDE COMPLETEE LE :	26/09/2023		
Par :	Monsieur KODIO HASSANA	Surface de plancher déclarée(s) (m ²):	
Demeurant à :	33 BIS CHEMIN DE PALMAS - VILLA 12F 97441 STE SUZANNE	Existante :	0
Représenté(e) par :	/	Démolie :	0
Sur un terrain sis à :	Rue Jean THEVENIN 97431 LA PLAINE DES PALMISTES 406 AM 371	Créée :	109
Nature des travaux :	Travaux modificatif	Totale :	0
Destination de la construction :	Habitation	<i>Si dossier modificatif, surface antérieure :</i>	109
Sous-destination de la construction :			
Nombre de logement:	1		
Objet de la modification :	Pose de panneaux photovoltaïques		

Le Maire,

Vu la demande susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan de Prévention des Risques d'Inondations et de Mouvements de Terrain de la commune de La Plaine des Palmistes, approuvé le 05/12/2011,

Vu le Plan Local d'Urbanisme arrêté le 28/03/2012, approuvé le 29/05/2013 et modifié le 27/05/2023,

Vu le règlement de la zone PLU : UR,

Vu le règlement de la zone PPR : B3,

A R R E T E

Article 1: Le permis de construire modificatif **EST ACCORDE** pour le projet décrit dans la demande susvisée,

Article 2: Les réserves émises au permis de construire PC 974 406 22 A0099 délivré le 28 novembre 2022 sous le n°00428-2022 demeurent applicables.

Article 3: La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet, dans les conditions prévues à l'Article L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme.

Le Maire,

Johnny PAYET



230, rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes
Tél : 02 62 51 49 10
Mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr
Lundi, mardi, mercredi et jeudi de : 8h00 à 16h30
Vendredi de : 8h00 à 12h30